
Procès-Verbal N°001/23/24

DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

DU MARDI 08 AOÛT 2023

Sont présents : Philippe PICARD - Christelle ERAPA (visio)- Charly VAITILINGOM - Emmanuel BRUJAILLE-LATOURE - Jessie MIRANVILLE – Yannick CARRON

Excusée : Aline DUCAP

Assiste : Judith VAITILINGOM

Sous la Présidence de Philippe PICARD, la séance est ouverte à 18h00 et se termine à 22h10.

I. TIRAGE AU SORT TROPHÉE REUNION FEMININ

Le tirage au sort est effectué par Madame Jessie MIRANVILLE et Monsieur Emmanuel BRUJAILLE LATOUR, membres de la COC sous la responsabilité du Directeur de la Ligue, Stéphane ERAPA et du Président de la COC, Philippe PICARD.

❖ 1^{er} Tour Féminin : 04/10 Sept 2023

Match 1 : ST PIERRE HBC 2 / ST PIERRE HBC 1

Match 2 : ASL PITON ST LEU / JS 3 BASSINS

❖ 1/8 Finale Féminin : 11/17 Sept 2023

Match M3 : ASMJC ST LOUIS / THBF

Match M4 : HBC CAMBUSTON / HBC BOIS NEFLES

Match M5 : HBC POSSESSION / HBC SCORPION

Match M6 : JSB / LE PORT HB

Match M7 : HBC CHAUDRON / SC STE MARIE

Match M8 : ASCES / HBF ST DENIS

Match M9 : CASE CRESSONNIERE / VQ M 1

Match M10 : JS SALINE / VQ M 2

❖ **1/4 Finale Féminin : 28/29 Oct. 2023**

Match M11 : VQ M3 / VQ M9

Match M12 : VQ M6 / VQ M4

Match M13 : VQ M5 / VQ M10

Match M14 : VQ M7 / V M8

❖ **1/2 Finale Féminin : 16 Décembre 2023**

Match M15 : VQ M 12 / VQ M11

Match M16 : VQ M 14 / VQ M13

❖ **Finale Féminin : 17 Décembre 2023**

En cas de confrontation entre deux équipes de division différente, l'équipe évoluant en division inférieure reçoit. Si division identique, l'équipe tirée au sort en premier reçoit.

II. TIRAGE AU SORT TROPHEE REUNION MASCULIN

Le tirage au sort est effectué par Madame Jessie MIRANVILLE et Monsieur Emmanuel BRUJAILLE, membres de la COC sous la responsabilité du Directeur de la Ligue, Stéphane ERAPA et du Président de la COC, Philippe PICARD.

❖ **1^{er} Tour Masculin : 28 Août /03 Sept 2023**

Match 1 : AS CHATEAU MORANGE 2 / JSB

Match 2 : HBC EST DIONYSIEN 2 /ST PIERRE HBC 2

Match 3 : HBC CAMBUSTON / CO MONTAGNE

Match 4 : JOINVILLE HB / JS STE ROSIENNE

❖ **2^{ème} Tour Masculin : 04/10 Sept 2023**

Match M5 : ASC RDG / ASL PITON ST LEU

Match M6 : VQ M2 / HBC SCORPION

Match M7 : VQ M3 / VQ M4

Match M8 : VQ M1 / AO ST GILLES

❖ 1/8 Finale Masculin : 11/17 Sept 2023

Match M9 : VQ M8 / SC STE MARIE

Match M10 : ASBTAMPONNAIS / JS SALINE

Match M11 : ASCES / CASE CRESSONNIERE

Match M12 : HBC BOIS NEFLES / LASOURS

Match M13 : VQ M7 / VQ M 5

Match M14 : VQ M6 / ST PIERRE HBC 1

Match M15 : HBC EST DIONYSIEN 1 / AS CHATEAU MORANGE 1

Match M16 : HBC POSSESSION / LE PORT HB

❖ 1/4 Finale Masculin : 28/29 Oct. 2023

Match M17 : VQ M 13 / VQ M 10

Match M18 : VQ M 9 / VQ M 12

Match M19 : VQ M 16 / VQ M 15

Match M20 : VQ M 14 / VQ M 11

❖ 1/2 Finale Masculin : 16 Décembre 2023

Match M21 : VQ M 20 / VQ M 19

Match M22 : VQ M 17 / VQ M 18

❖ Finale Masculin : 17 Décembre 2023

En cas de confrontation entre deux équipes de division différente, l'équipe évoluant en division inférieure reçoit.

Si division identique, l'équipe tirée au sort en premier reçoit.

III. REGLEMENTS PARTICULIERS

La COC valide les règlements particuliers des catégories D1 Senior Féminin et Masculin.
(Voir PJ).

IV. ENGAGEMENT DES EQUIPES SENIORS D2 FEMININ & MASCULIN, HONNEUR FEMININ & MASCULIN ET D3 MASCULIN

Un championnat honneur Féminin sera mis en place cette saison. Cela concerne tous les clubs qui ont engagé une deuxième équipe en séniors Féminin (ASCES 2 – THBF 2 - JS SALINE 2 – CRESSONNIERE 2 – FC PORT 2 – HBF ST DENIS 2 - ST PIERRE HBC 2 – HBC POSSESSION 2). Toutefois, si un club souhaite ne pas faire évoluer sa deuxième équipe dans ce championnat, elle évoluera en loisirs.

La COC transmettra la liste d'engagement des équipes Seniors aux clubs et leur demandera en cas d'anomalies de nous le faire savoir **avant le vendredi 11 Août 2023, minuit.**

V. DATES DE REPRISE DES DIFFERENTS CHAMPIONNATS

La COC rappelle les dates de début des différents championnats :

D1 Sen Féminin et Masculin : 18/24 Septembre

D2 Sen Féminin et Masculin : 18/24 Septembre

Honneur Féminin et Masculin : 18/24 Septembre

D3 Senior Masculin : 18/24 Septembre

VI. TOURNOIS JEUNES

Les tournois jeunes débiteront à compter du 09/10 Septembre 2023.

VII. JOURNEES DE CHAMPIONNAT

Afin de pouvoir couvrir un maximum de rencontres, en concertation avec la CTA, les jours de matchs sont validés comme ci-dessous :

- **Jeunes** : Samedi et dimanche
- **Honneur Masculin** : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Dimanche
- **D2 et D3 Senior Masculin** : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Dimanche
- **D2 Senior Féminin** : Vendredi / Samedi / Dimanche
- **Honneur Féminin** : Vendredi / Samedi / Dimanche
- **D1 Senior Féminin** : Samedi / Dimanche
- **D1 Senior Masculin** : Vendredi / Dimanche

La COC rappelle que si non-respect, elle validera les conclusions en fonction des journées prévues.

VIII. COURRIERS

- **HBC ST JOSEPH :** la COC prend bonne note du courrier du club en date du 1^{er} Juillet 2023 et émet un avis favorable. Elle transmet le dossier au Bureau Directeur. Toutefois, en vertu de l'article 36.2.6, la COC rappelle que seules les joueuses de 16ans peuvent être autorisées à participer à un championnat +16ans dans les conditions prévues du règlement fédéral.

IX. OBLIGATIONS SPORTIVES

La COC valide les points bonus attribués par le Service Développement aux clubs concernant les ECHB.

Points bonus du Pôle Féminin : la COC prend note que le Bureau Directeur en date du 22 Juin 2023 a décidé d'attribuer 1 point bonus à tous les clubs.

Points bonus du Pôle Masculin : la COC prend note que le Bureau Directeur en date du 22 Juin a décidé d'attribuer 1 point bonus aux clubs : AS CHÂTEAU MORANGE – CRESSONNIERE – LE PORT HB

X. CONVENTIONS

Les clubs souhaitant établir des conventions doivent le faire avant le 15 Octobre 2023. La COC rappelle que des conventions ne peuvent se faire entre deux clubs ayant des obligations sportives à respecter.

XI. RAPPEL

- **Demande de report :** Toute demande de report doit être effectuée sur **Gest'hand** trois semaines avant la date prévue des rencontres.
Les sanctions financières afférentes aux reports de match non établis dans les délais pourront être appliquées.
- **Conclusions de match :** La COC rappelle au club que les conclusions des matchs doivent être établies 15 jours avant la date des rencontres. Pour toute conclusion non effectuée dans les délais, des sanctions seront appliquées.
- **FDME:** La COC rappelle que les clubs ont 48h00 pour transmettre leur FDME via Gest'hand, si non-respect des sanctions financières et sportives pourront être appliquées.
- **Courriers :** La COC rappelle aux clubs que tout courrier relatif à la COC doit être transmis à la commission via l'adresse mail suivante 6900000.COC@ffhandball.net + à la collaboratrice administrative des commissions via l'adresse mail suivante 6900000.jvaitilingom@ffhandball.net
- **Surclassements :** Toute demande de surclassement doit être adressée au CTS 6900000.FVALLIAMEE@ffhandball.net avec copie **obligatoire** à la COC.
La COC rappelle aux clubs qu'ils doivent vérifier la validation des surclassements sur Gest'hand impérativement avant chaque match afin d'éviter les anomalies.

XII. DEMISSION MEMBRE COC

Suite à trois absences consécutives de Madame Aline DUCAP et conformément aux règlements de fonctionnement, celle-ci est considérée démissionnaire de la Commission Organisation des Compétitions.

XIII. PROCHAINE REUNION COC

Mercredi 16 Août 2023 à 17h00 en visio.

Vous avez un délai de 7 jours pour contester les décisions auprès de la Commission Réclamations et Litiges.

Le Président de la COC



Philippe PICARD

**REGLEMENTS
PARTICULIERS
SAISON 2023/2024**

- *CHAMPIONNAT D1 SENIOR
MASCULIN*
- *CHAMPIONNAT D1 SENIOR
FEMININ*

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR MASCULIN DIVISION 1 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 250 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueurs de plus de 16 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

14 joueurs peuvent être inscrits sur la FDME.

5. BRÛLAGE

Conformément au règlement fédéral (article 95.2.1), la règle du brûlage sera appliquée. Le nombre de match total au-delà duquel un joueur ne pourra plus évoluer en division inférieur est fixé à 11 (Nombre de match total du championnat divisé par 2 + 1).

6. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Phase 1.

Deux groupes de six équipes sont constitués pour la première phase. Chaque équipe se rencontre en formule Aller / Retour.

Phase 2-

Poule des AS entre les trois premiers de chaque poule de la première phase.
Poule de Relégation entre les trois derniers de chaque poule de la première phase.
Les deux derniers de la Poule de Relégation descendent en division inférieure.

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match. pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

7. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

8. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ DIVISION 1 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 250 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueuses de plus de 15 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOEUSES AUTORISEES

14 joueuses peuvent être inscrites sur la FDME.

5. BRÛLAGE

Conformément au règlement fédéral (article 95.2.1), la règle du brûlage sera appliquée. Le nombre de match total au-delà duquel un joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure est fixé à 11 (Nombre de match total du championnat divisé par 2 + 1).

6. FORMULE DE L'EPREUVE

Phase 1

Deux groupes de six équipes sont constitués pour la première phase. Chaque équipe se rencontre en formule Aller/Retour.

Phase 2

Poule des AS entre les trois premiers de chaque poule de la première phase.
Poule de Relégation entre les trois derniers de chaque poule de la première phase.
Les deux derniers de la Poule de Relégation descendent en division inférieure.

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

7. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

8. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.